

DEMANDE DE COMMUNICATION PAR DÉROGATION
DE DOCUMENTS D'ARCHIVES PUBLIQUES
NON LIBREMENT COMMUNICABLES

(Code du patrimoine, articles L. 213-1 à L. 213-5)

IDENTIFICATION DU SERVICE D'ARCHIVES :

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Monsieur Madame

NOM (PATRONYME) :

Prénom :

Adresse postale permanente :

temporaire (avec date limite) :

Adresse électronique :

Titres universitaires :

Profession :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RECHERCHE

SUJET (intitulé précis : thème, limites géographiques et chronologiques)

NATURE DE LA RECHERCHE

Recherche administrative : établissements de droits

Recherche historique personnelle (hors recherche généalogique)

Recherche généalogique : Personnelle Professionnelle

Recherche scientifique : Livre Article Enquête collective
 Travail universitaire Autre (préciser)

Directeur de recherche (facultatif ; joindre éventuellement une attestation) :

Établissement de rattachement (université, centre de recherche) :

IDENTIFICATION DES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR DÉROGATION

DOCUMENTS : SERVICE D'ARCHIVES CONSERVANT LES
 DEMANDEUR : NOM DU
 n° Feuillet intercalaire

COTE DU VERSEMENT :
 Service d'origine :

(Remplir un feuillet intercalaire distinct par versement ou par service versant).

Cote(s) :
 Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)
 Accord Refus

Avis de l'autorité dont émanent les documents :
 Accord Refus (à motiver séparément)

Cote(s) :
 Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)
 Accord Refus

Avis de l'autorité dont émanent les documents :
 Accord Refus (à motiver séparément)

Cote(s) :
 Analyse (recopier l'analyse de l'instrument de recherche disponible) :

Dates extrêmes :

Avis des Archives : Sans objet (article déjà communicable)
 Accord Refus

Avis de l'autorité dont émanent les documents :
 Accord Refus (à motiver séparément)

Le directeur des archives départementales de
 Meurthe-et-Moselle

**Date, signature et cachet de l'autorité dont
 émanent les documents**

Hélène SAY

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

(Observations concernant les motivations de la demande, la relation des documents sollicités avec le sujet de recherche, les dérogations déjà obtenues pour des documents analogues, les projets de publication, etc.)

REPRODUCTIONS

Une autorisation de reproduction des documents consultés sous dérogation est sollicitée :

oui non

Les travaux seront réalisés selon les dispositions du règlement en vigueur en salle de lecture. L'autorisation de consultation sous dérogation exclut la réutilisation des reproductions à d'autres usages que strictement privés.

ENGAGEMENT DE RÉSERVE

Je soussigné :

m'engage formellement à veiller : à ce que l'usage que je pourrai faire des informations contenues dans les documents que je vais consulter par dérogation ne porte pas atteinte à des droits ou des intérêts protégés par la loi ; à ce qu'il respecte les clauses du règlement général sur la réutilisation des informations publiques conservées aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

Date et signature :

Nombre de feuillets intercalaires joints à la présente demande :

Cette demande sera envoyée par le service d'archives qui conserve les documents au ministre de la culture (direction générale des patrimoines, service interministériel des archives de France), à qui il appartient de statuer sur la demande, puis de répondre au demandeur, à l'adresse figurant sur la 1^{ère} page du formulaire.